

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014 (20H30)

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Edouard Euvrard, François Guillaume, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney

(Participait également à titre consultatif : Théophile Marguet, secrétaire de mairie)

Excusés : Christophe Demesmay, Thierry Morel, Paulina Requena, Jean Simondon, Gérard Thomas

Procurations : de Thierry Morel à Eliane Poulnot et de Paulina Requena à François Guillaume

Secrétaire de séance : Eliane Poulnot

Détermination des règles de rédaction du procès-verbal et de compte-rendu de conseil municipal

Afin de clôturer plusieurs débats ayant eu lieu sur ce sujet, le conseil municipal fixe, en conformité avec les dispositions du code général des collectivités territoriales, les règles suivantes :

- Le procès-verbal est rédigé par le secrétaire de séance de façon à ce que le document fasse apparaître la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de la séance. Il est approuvé par les membres du conseil municipal à la séance suivante et consigné dans un registre prévu à cet effet. Le maire est le seul membre du conseil à pouvoir modifier le contenu d'un procès-verbal, à la condition toutefois qu'il ait obtenu l'accord préalable de la majorité des conseillers présents à la réunion.
- Le compte-rendu, document informatif destiné à la population, est rédigé par le maire avec l'aide de son secrétaire. Il se charge de récapituler les délibérations prises par le conseil municipal et doit être porté à la connaissance du public par affichage dans les huit jours qui suivent la réunion. Dans notre commune, ce document est transmis à la population qui en fait la demande par voie informatique ou support papier.

Recrutement d'un adjoint technique territorial de deuxième classe

La commission chargée du remplacement de Valérie Benoît, qui quittera notre collectivité le 31 juillet, a été amenée à étudier douze candidatures. A la suite d'une présélection, trois candidats ont été conviés à un entretien. Parmi ces trois personnes, Madame Dominique Tramaux, domiciliée dans notre village et dont le C.V. se montre en adéquation avec le poste à pourvoir, a été retenue. Le conseil municipal décide dans un premier temps de finaliser cette embauche sur la base d'un contrat à durée déterminée de six mois renouvelable, qui prendra effet le 1^{er} août.

Madame Tramaux aura pour charge la gestion des salles polyvalentes, la garderie du mercredi matin, la surveillance de la cantine avec Madame Vienny, le ménage de l'école primaire, ainsi que celui de la mairie et de l'école maternelle pendant les Grandes Vacances.

Remboursement anticipé d'un prêt sur travaux forestiers et décision modificative n° 2 sur le budget forêt

Suite à une proposition avantageuse des services de l'Etat, le conseil municipal décide de rembourser par anticipation un prêt sur travaux forestier souscrit en 1956 et devant théoriquement se terminer en 2018. Le montant de la créance, actuellement de 12 390 €, est ramené, compte-tenu du remboursement par anticipation et d'un abattement supplémentaire en raison de la non-réussite d'une partie des plantations de l'époque, à 4 860 €.

Afin que la commune soit en mesure de procéder à cette opération, une décision budgétaire modificative prévoit un crédit supplémentaire de 5 000 € sur l'article des remboursements d'emprunts.

Décision modificative n° 2 sur le budget communal

Une participation financière 2013 de la commune au SIVU SAGES ayant été mandatée en janvier 2014, il est nécessaire, afin que les prévisions inscrites à l'article budgétaire des participations intercommunales correspondent à la somme qui sera effectivement mandatée sur l'exercice 2014, d'ajouter 11 000 € sur cet article.

Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (A.M.F.)

La commune s'associe à l'Association des Maires de France dans les actions qu'elle mène contre la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, sachant que cette diminution s'accompagne de transferts de charges et d'alourdissement des mesures normatives qui augmentent considérablement les dépenses de ces mêmes collectivités.

Position de la commune sur le conseil général et sur son maintien dans l'organisation territoriale

L'Association des Maires Ruraux du Doubs a souhaité solliciter les communes rurales du département afin que ces dernières se positionnent sur le maintien du conseil général dans l'organisation territoriale. Considérant le manque d'informations sur le sujet à ce stade de la réforme territoriale, le conseil municipal préfère toutefois, pour l'instant, ne pas se prononcer sur un tel dossier.

Patrimoine communal

La commission du patrimoine, qui s'est réunie le 8 juillet, a tracé les grandes lignes des projets à venir. Le plus gros dossier concerne la construction d'une nouvelle mairie, rendue nécessaire par les problèmes d'accessibilité, d'isolation thermique et de manque de capacité d'archivage du bâtiment actuel. Trois emplacements seront étudiés : à l'emplacement du square, vers la salle polyvalente et à la place de l'atelier. Les autres travaux envisagés se situent au cimetière (élargissement du chemin d'accès, dessouchage d'arbres, restauration de la croix, ...), vers l'église (réfection de voirie), à l'école (réfection de l'escalier qui relie les deux cours), ainsi qu'à la salle polyvalente (problème de conduites d'assainissement à résoudre, parking à réhabiliter).

Affaires scolaires

Un problème de sécurité a été soulevé avec le comportement parfois dangereux d'adolescents à proximité de l'école ; des solutions à ce problème ont été évoquées et seront appliquées en cas de besoin.

Le bibliobus sera remplacé par un système de déplacement des bibliothécaires à la médiathèque départementale pour que ces derniers choisissent leurs livres directement sur place. Les déplacements de ce personnel, souvent bénévole dans les communes rurales, sera pris en charge, en cas de besoin, par des agents et des véhicules du conseil général.

Pour la prochaine rentrée scolaire, la commune recherche du personnel pour assurer l'animation du temps calme et des jeux libres en début d'après-midi (travail rémunéré). Les personnes qui souhaiteraient donner un peu de leur temps pour ces ateliers peuvent contacter le secrétariat de mairie pour obtenir de plus amples informations.

La famille d'Ornans qui avait proposé une ânesse pour tenir compagnie à Gennie souhaite finalement garder son animal. Il est évoqué la possibilité de faire porter Gennie ou de trouver un ânon.

Environnement

Plusieurs points ont été évoqués lors de la commission environnement du 9 juillet. Certains se concrétiseront rapidement (dispositions au niveau du fleurissement avec une plus grande proportion de plantes arbustives et de vivaces nécessitant peu d'entretien), d'autres sont à l'état actuel de projets (remise en état et prolongation des barrières autour du parking de la salle polyvalente, création d'un verger des enfants avec la plantation d'arbres fruitiers régionaux, installation de points de compostage, rétablissement des jardins communaux en cas de demandes). Une mise en valeur paysagère vers la vierge, ainsi que de l'espace devant le cimetière, est également projetée. Des

« veilleurs » seront nommés par quartier au sein de la commission pour faire remonter de façon ponctuelle à la mairie des informations liées à l'environnement.

Autorisation préfectorale de pénétrer sur les propriétés privées

En vue d'exécuter les opérations nécessaires à la réalisation de l'inventaire du patrimoine naturel en zones humides, les agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sont autorisés par le préfet à pénétrer sur les terrains privés, clos ou non clos, sur la période s'étendant du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2019. Chacun de ces agents sera en possession d'une copie de l'arrêté préfectoral autorisant leur mission. En cas de pénétration sur des propriétés closes, les propriétaires seront informés du passage des agents au moins cinq jours avant leur intervention.

Prospections spéléologiques sur le secteur des Landes

Les spéléologues ont récemment ouvert un accès à une grotte sur le secteur des Landes, ce qui n'a pas manqué d'inquiéter certaines personnes en raison de la dangerosité de l'aménagement (trou dans le sol uniquement recouvert par des palettes en bois). Afin d'éviter tout risque d'accident pour les utilisateurs de la forêt, les spéléologues nous ont informés qu'ils protégeraient rapidement l'accès qui a été ouvert.

Rappel - Fermeture du secrétariat

Pendant les vacances scolaires de cet été, le secrétaire de mairie sera en congés du vendredi 18 au samedi 26 juillet inclus, du jeudi 14 au samedi 16 août inclus et du vendredi 22 au samedi 30 août inclus. Aucune permanence ne sera assurée durant ces périodes. Pour tout problème urgent concernant la mairie, vous pourrez toutefois joindre Madame le Maire à son domicile, au 03 81 55 27 46.

Séance levée à 23h35

La prochaine réunion du conseil municipal est programmée au lundi 1^{er} septembre.

Petite annonce

Particulier loue très beau T4 de 100 m², libre de suite

Cuisine équipée – salle à manger – trois grandes chambres – un bureau – deux WC – une salle de bain avec douche

Loyer 750 € + 40 € de charges (comprenant eau + entretien de la pompe à chaleur)

Téléphone 06 73 62 99 70 ou 03 81 55 78 66

CONSEILS EN CAS DE FORTES CHALEURS

Les périodes de fortes chaleurs sont éprouvantes pour tous et toutes, bien que chacun de nous soit concerné, il faut avoir une attention particulière pour les personnes âgées, les personnes malades, les personnes dépendantes et les enfants.

Afin de se protéger 3 règles simples sont à observer :

1 – se protéger

Pour les personnes âgées, malades ou dépendantes : rester chez soi au frais, réduire son activité physique ou la pratiquer tôt le matin

Pour les enfants : ne pas les exposer, penser au chapeau, à la crème solaire et au tee shirt. Privilégier les activités matinales et à l'ombre.

2 – laisser la chaleur dehors – se rafraichir

Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit. Pendant la journée fermer fenêtres, volets, stores, rideaux.

Porter des vêtements clairs, amples, légers.

Prendre des douches régulières ou utiliser des compresses humides sur le corps (nuque, front, bras)

3 – boire beaucoup – manger léger

Boire environ 1.5l, ne pas attendre d'avoir soif. Pour les enfants et les personnes dépendantes les faire boire régulièrement.

Prendre de préférence des repas froids riche en eau (salades, légumes, fruits, produits laitiers).

QUELS SONT LES SYMPTOMES D'UN COUP DE CHALEUR :

Faiblesse, confusion, vertiges, nausées, crampes musculaires, fièvre, sont le plus souvent observer.

Pour les enfants il faudra surveiller les signes d'épuisement, de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres et les diarrhées (déshydratation rapide).

CONDUITE à TENIR :

Rafrachir la personne,

La faire boire

Appeler un médecin ou les urgences (SAMU 15 – POMPIERS 18)